



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19902  
25 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 MAI 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE  
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et conformément à ma lettre No 293 du 19 mai 1988 (S/19892) concernant le déploiement d'armes chimiques par le régime iraquien contre des villages iraniens les 17 et 18 mai 1988, j'ai l'honneur de porter à votre attention les nouvelles informations suivantes.

Le 17 mai 1988, les villages de Zili, Chooman, Gelascodeh, Malteh et Givehrood, situés à proximité de la ville de Haneh, ont été bombardés à l'arme chimique. Ces attaques, au cours desquelles de l'ypérite a été utilisée, ont fait 260 victimes.

Le même jour, les villages de Marzanabad et Sinoosh, situés dans l'Azerbaïdjan occidental, ont également été la cible de bombardements chimiques; du cyanure et de l'ypérite ont été utilisés lors de ces attaques qui ont fait 5 morts et 100 blessés.

Le 18 mai 1988, le bombardement du village de Ney a fait 12 morts et 150 blessés parmi la population civile. Douze bombes utilisant du gaz moutarde et 11 bombes contenant du cyanure ont été déployées lors de cette attaque.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI